

# PRESENTATION NON TECHNIQUE

La SCEA du Champ des Augerons souhaite mettre en place la production de poulets sur son exploitation avicole.

Cette exploitation est déjà en activité et soumise à déclaration pour l'élevage de 30 000 Animaux Equivalents Volailles pour ses trois bâtiments en élevage de dindes. Une unité de compostage est également présente sur le site afin de valoriser les fumiers de volaille.

Avec la production de poulets lourds, l'exploitation pourra atteindre une production de 100 000 poulets.

## 1. CHOIX DU SITE

Le siège social de l'élevage se situe au lieu-dit « Le Champ des Augerons » à ENNORDRES.

Les bâtiments d'élevage sont également présents au lieu-dit « Le Champ des Augerons », sur la commune d'ENNORDRES.

L'emplacement des bâtiments a été choisi pour être éloigné des tiers, tout en gardant une facilité d'accès.

## 2. NUISANCES SONORES

Tous les bâtiments sont à plus de 500 m du tiers le plus proche. L'augmentation du niveau sonore pour les tiers les plus proches sera peu perceptible.

Seule la maison de l'ancien exploitant se situe à 50m.

Il s'agit d'animaux peu bruyants sans chant la nuit. Les bruits pourront intervenir, lors des reprises d'animaux ou lors des passages d'engins. Il s'agit d'interventions courtes et peu fréquentes. Le fonctionnement de l'exploitation permet de regrouper au maximum le trafic pour avoir un seul passage pour plusieurs bâtiments et donc limiter au maximum l'augmentation du trafic routier.

## 3. NUISANCES OLFACTIVES

Les poulaillers sont largement aérés (ventilation dynamique) et des mesures sont prises pour limiter les fermentations malodorantes. Les nuisances peuvent provenir lors de la manipulation du fumier lors du curage. Ceci ne durera que quelques jours dans l'année. Le fumier est sec et pailleux, il est en général peu odorant de nature. Le fumier est ensuite composté. Les tiers sont éloignés du site de production.

#### **4. NUISANCES PAYSAGERES**

Les bâtiments sont situés au bord de la route, le 1<sup>er</sup> cache les 2 autres limitant ainsi la nuisance potentielle.

#### **5. LE MILIEU NATUREL**

Le site n'est pas inclus dans des zones naturelles remarquables comme les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Natura 2000....

#### **6. RISQUE DE POLLUTION DIRECTE**

Les effluents sont produits par les animaux dans le bâtiment étanche ; il n'y a pas de risques de fuite en dehors du bâtiment. Les eaux de pluie ne rentrent pas en contact avec les effluents ou les animaux. Elles ne sont pas souillées.

#### **7. RISQUES DE POLLUTION DIFFUSE**

Les fumiers sont stockés sur une plateforme de compostage couverte et compostés sur le même site que les bâtiments d'élevage. Réduisant ainsi au maximum les déplacements. Une fois le fumier transformé en composte normalisé, il est stocké sous le hangar de compostage en attendant d'être vendu ou épandu. Il est pour une partie épandu sur l'exploitation (environs 228T) et pour le reste (environs 560T) est vendu à 2 exploitations.

#### **8. ETUDE DES DANGERS**

Les risques d'incendie sont limités du fait que la majorité de la paille est stockée sous un hangar éloigné des poulaillers de plusieurs kilomètres. De plus, les bâtiments sont largement ventilés.

L'accès aux services de secours est facilité par la route goudronnée et les surfaces stabilisées. Des extincteurs sont disponibles à divers endroits de cet ensemble. Une réserve incendie (étang) est présente sur le site.

Les bâtiments sont éloignés des habitations des tiers de minimum 500 m.

#### **9. ETUDES DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE**

Pour la réussite économique de ce type d'élevage, une attention particulière sera apportée à l'hygiène des animaux, du bâtiment et de son environnement. L'accès est strictement réservé aux gérants de l'entreprise, aux techniciens et vétérinaires chargés du suivi des volailles. Le risque de dissémination de pathogènes est donc restreint.

Le compostage répond à un cahier des charges. La montée en température du fumier à plus de 70°C permet l'élimination de nombreux agents pathogènes.

Les volailles sont vendues dans des filières suivies par l'intégrateur. Les animaux sont sains et exempt de maladies. Il n'y a pas de vente directe.

Le bâtiment en projet au lieu-dit « Le Champ des Augerons » est éloigné de 500 m du tiers le plus proche. La seule maison plus proche est celle de l'ancien exploitant qui a construit les bâtiments.